

Énergie - De nouvelles éoliennes sur le plateau de Millevaches en 2026 ?

PLATEAU DE MILLEVACHES - D'ici 2026, cinq éoliennes pourraient fleurir sur les communes de Gourdon-Murat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Bugeat. Un projet qui suscite un vent de contestation chez certains habitants regroupés au sein de l'association « Mille vents debout ».

Après Peyrelevade, d'autres éoliennes fleuriront-elles sur le Parc naturel régional de Millevaches ? C'est en tout cas l'objectif de la société RWE renouvelable France qui a jeté, dès 2019, son dévolu sur ce secteur de la Haute-Corrèze. « Filiale française de l'énergéticien Allemand RWE, un des leaders européens de l'éolien offshore, RWE renouvelable France s'est fixée pour objectif de développer des projets éoliens sur le territoire français. C'est ainsi que, dès 2018, j'ai identifié ce périmètre via un logiciel de cartographie et en tenant compte des différentes contraintes réglementaires (distances par rapport aux habitations, présence de zones naturelles, d'espèces protégées, périmètre de l'aviation civile, radar militaire, ressource en vent, ...). Mais avant d'entamer la moindre démarche sur le terrain, nous présentons le projet devant le conseil municipal des communes concernées. En l'occurrence ceux de Gourdon-Murat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Bugeat. Tous ont délibéré en faveur du projet », explique Clément Chazalnoël.

Cinq éoliennes en projet

Baptisé Mille vents, ce projet prévoit l'installation de cinq éoliennes distantes d'au moins 800 mètres les unes des autres, sur les parcelles privées d'une vingtaine de propriétaires réparties sur ces quatre communes. « Il s'agit d'un réel projet de territoire concernant non pas un acteur mais plusieurs parties prenantes. C'est là une des forces de ce parc », se félicite le chef de projet qui prévoit donc d'ériger cinq éoliennes de 180 mètres en bout de pales et développant entre 5 et 6 mégawatt, bien entendu en fonction du vent. « Cette production équivaut à la consommation en électricité de 30 000 habitants. »

Mais avant de donner vie à son projet, la société RWE renouvelable France doit franchir plusieurs étapes dont la première a été l'étude de faisabilité. Confiée à un cabinet indépendant, mais financée par le porteur de projet, elle s'est déroulée entre l'été 2019 et l'été 2020 et a permis, comme son nom l'indique, de vérifier la faisabilité du projet. « Durant un an, cette étude a permis d'effectuer une photographie du site d'accueil à l'instant T. On vérifie qu'il n'y a pas de freins tant paysagers, qu'environnementaux ou acoustiques à l'implantation d'un parc éolien, et ce sur 18 km autour du site choisi. Par exemple la présence d'un rapace patrimonial nous a contraint à annuler un projet éolien sur les communes de Viam/Toy-Viam. Dans le même temps, un mât de mesure a été érigé pour enregistrer la vitesse de vent. » Cette zone, située à l'entrée du plateau de Millevaches, est particulièrement ventée. « Même si au sol on ne s'en rend pas toujours compte, à 100 mètres d'altitude on capte des vents à 18 à 22 km », précise Clément Chazalnoël.

En parallèle de cette étude de faisabilité, RWE renouvelable France s'est employée, dès 2019, à mener un travail de concertation via un site internet, neuf lettres

d'information, du porte à porte, quatre stands d'information, un forum d'information, une visite d'un parc éolien, deux ateliers de construction. Cette phase de concertation se poursuivra les 24 et 25 novembre via des stands d'information itinérants (voir note).

Le calendrier prévisionnel

« Après l'accord des communes, nous avons sollicité l'accord des propriétaires privés. Si l'éolienne est implantée sur une parcelle, le raccordement, l'accès, nécessitent d'obtenir l'aval de plusieurs propriétaires. Aujourd'hui, le projet est quasiment ficelé. Les études techniques ont permis de déterminer les emplacements exacts des éoliennes, des chemins d'accès, des postes de livraison. Fort de ces avancées nous espérons déposer le dossier en préfecture en janvier 2022 », lance le chef de projet. S'ensuivra en 2022 l'examen du dossier par les services de l'État puis, à l'hiver 2022, le lancement de l'enquête publique. En 2023, la préfecture prendra sa décision. Si la réponse est positive, la construction du parc pourrait avoir lieu en 2025 et après 12 à 18 mois de travaux, la première éolienne devrait tourner en 2026. « Nous sommes optimistes. Nous surfons sur le bilan de RTE qui prône un indispensable recours aux énergies renouvelables pour assurer la neutralité carbone. Ce projet est bon pour le territoire mais aussi pour la planète », positive Clément Chazalnoël.

Un vent de contestation

Un projet qui, comme souvent, a soulevé un vent de contestation porté sur le plateau par une soixantaine d'habitants regroupés au sein de l'association Mille vents debout présidée depuis 2019 par François Vanbesien, habitant de Pérols-sur-Vézère lui-même concerné par le projet. « Nous ne sommes pas contre les éoliennes, mais pas ici ! Pas sur le territoire du PNR, zone protégée. Pourquoi défigurer la campagne corrézienne alors que des zones commerciales ou des bordures d'autoroutes sont déjà condamnées ? », lance le président qui regrette que sa terre d'adoption devienne la proie d'industriels étrangers seulement en quête de subventions mais peu soucieux de l'impact environnemental à très long terme de tels projets. « Plutôt que de multiplier les projets éoliens, les industriels devraient travailler sur le stockage de l'énergie produite dont 75% n'est pas exploitée. Tout comme sur le devenir des éoliennes que l'on ne parvient toujours pas à recycler », analyse le président avant de poursuivre, « les territoires dépeuplés comme les nôtres sont des proies faciles. Les opposants ne pèsent pas lourds face aux promesses d'argent facile. Des mannes financières souvent débattues en catimini et qui ne manquent pas de diviser la population. Quand elles ne font pas l'objet de conflits d'intérêt comme à Pérols-sur-Vézère où un recours a été déposé. Pour éviter de tels phénomènes, les promoteurs feraient mieux d'investir sur du terrain communal. Ainsi les retombées financières profiteraient à tout le monde. Au lieu de ça, quelques personnes en profitent et les autres subissent les désagréments ».

Des désagréments pointés du doigt

Des désagréments que l'association s'emploie à pointer du doigt sur son site internet, sa page facebook, sa newsletters et lors de réunions d'information. « Au delà du désagrément pour l'environnement, le trouble constitué par l'éolienne sur le voisinage vient pour la première fois d'être reconnu par la justice. À cela



Pour les opposants au projet, les éoliennes défigureront durablement le paysage (montage photo) - © DR

s'ajoute le syndrome éolien sur la santé des humains et des animaux. Impact également négatif sur le plan économique avec une dépréciation des biens situés à proximité mais aussi pour la collectivité qui va voir les touristes fuir ces zones », martèle le président, propriétaire concerné par le projet, qui espère bien que le vent va tourner.

« La majorité des élus se disent aujourd'hui opposés au projet. Même s'ils n'ont qu'un avis consultatif, j'espère bien que la préfecture en tiendra compte. On s'aperçoit également que le promoteur temporise : un temps annoncé à l'été le dépôt du dossier en préfecture ne sera

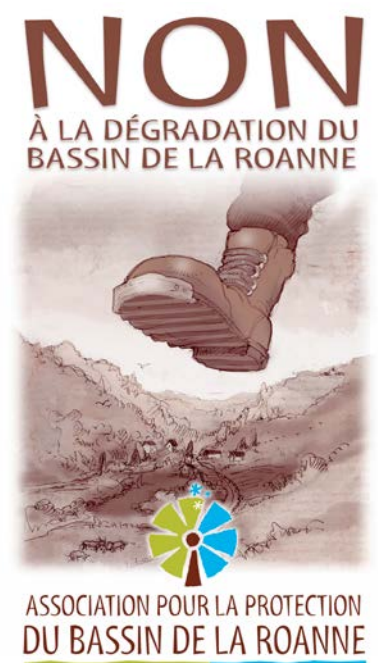
effectué qu'au début de l'année 2022. Il faut dire que les avis défavorables rendus par la préfète pour des projets éoliens du même type ne plaident pas en leur faveur ».

Thibaut FAUVERGUE

Les stands d'information se tiendront : mercredi 24 novembre, de 14h à 15h30 à la salle communale de Gourdon-Murat, mercredi 24 novembre, de 16h30 à 18h à la salle communale de Bonnefond, mercredi 24 novembre, de 19h à 20h30 à la salle communale de Pérols-sur-Vézère, jeudi 25 novembre, de 9h à 12h, à la foire de Bugeat.

Carrière du sapinier - L'APPBR toujours mobilisée contre le projet d'extension

L'Association Pour la Protection du Bassin de la Roanne (APPBR) reste toujours autant mobilisée contre le projet d'exploitation et d'extension de la carrière du Sapinier par la société Eurovia. Depuis le mois de juin 2020, date de l'ouverture de l'enquête publique, le combat n'a jamais cessé. Après trois prorogations de six mois chacune, la préfecture est en phase de rédaction de l'arrêté. L'APPBR précise que les communes directement impactées à savoir Albignac, Aubazine, Dampniat et La Chapelle Aux Brocs ont voté contre ce dispositif. Outre le fait que ce projet a des impacts négatifs sur l'environnement, le tourisme et la population du territoire, il reste un point noir pour l'APPBR : la sécurité routière sur la D14, axe routier reliant la Gare d'Aubazine (D1089) à Lanteuil (D921). « Comment garantir la sécurité de la traversée du passage à niveau de la Gare d'Aubazine, aujourd'hui déjà difficile, quand les camions chargés viendront se rajouter à la circulation ? Qu'en sera-t-il de la dangerosité de la sortie du chemin desservant la carrière, sachant que le taux d'accident est déjà très important sur cet axe et notamment au lieu-dit le Sapinier ? Avec quatorze accidents en six ans, la rotation journalière des camions transportant les granulats sur cette route déjà très fréquentée au quotidien, n'est-elle pas un facteur accidentogène supplémentaire ? En l'état actuel des choses et en connaissance de cause, comment cautionner un tel projet et en assumer la responsabilité si un drame venait à se produire ? C'est pour toutes ces raisons qu'aujourd'hui l'APPBR veut interpeller et demande l'abandon de ce projet. Que vous soyez adhérents ou futurs adhérents de l'association, automobilistes, cyclistes, promeneurs, randonneurs, que vous empruntiez régu-



lièrement ou occasionnellement cet axe serpentin le long de cette belle vallée verdoyante, vous pouvez rejoindre l'APPBR et soutenir son action afin d'empêcher la concrétisation de ce projet irresponsable et contre nature », lance-t-on du côté de l'association. Une réunion d'information et de mobilisation est prévue le vendredi 14 janvier 2022 à la salle de fêtes d'Albignac à 20h.



Pour le porteur de projet l'impact visuel sera minime (montage photo) - © DR